



BAREME DES HONORAIRES Valables à partir du 29 juin 2022

HONORAIRES DE TRANSACTION

| | |
|--------------------------|-------------------|
| De 1 € à 30 000 € | 3 000 € (forfait) |
| De 30 001 € à 150 000 € | 7 % TTC |
| De 150 001 € à 300 000 € | 6 % TTC |
| De 300 001 € à 450 000 € | 5.5 % TTC |
| De 450 001 € à 600 000 € | 5 % TTC |
| Au-delà de 600 000 € | 4 % TTC |

A la charge du vendeur

Honoraires à charge acquéreur en cas de succession

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 6.20 % HT (soit 7.44 % TTC) des sommes mensuelles quittancées.

Honoraires de location

En zone tendue :

Part bailleur : 13€/m², soit :

-10€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

-3€/m² pour l'état des lieux.

- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

Part locataire : 13€/m², soit :

-10€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

-3€/m² pour l'état des lieux.

- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

GLI 2.20% des sommes mensuelles quittancées.

Local commercial : 10% de la 1^{ère} période triennale des loyers HT

Selon loi ALUR décret en vigueur le 15 septembre 2014.

En Zone Libre

Part Bailleur 11€/m² soit :

-8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

-3€/m² pour l'état des lieux.

-1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

Part locataire : 11€/m², soit :

-8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

-3€/m² pour l'état des lieux.

- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE

Honoraires location saisonnière : 20 % loyer net propriétaire

Frais de commercialisation : 8 % loyer net propriétaire

ESTIMATION

Elle est offerte par votre agence.

Tarif en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2022 (TVA appliquée 20 %)